



Date de convocation

Le 5 Septembre 2022

Date de publication

Le 5 Septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

DELIBERATION N° 2022 -2.2 - 48

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le seize Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, BLONDEL Sylvie, et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2022 - 2.2 – 48 - PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Maire présente au conseil un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un terrain appartenant à la société Tinel et situé sur les communes de Saint-Eustache-la-Forêt et de Bolbec. Le terrain, d'une superficie de 6,2 ha se situe à proximité de la route départementale 6015. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont B 386 (d'une contenance de 19 860 m²) et B 388 (d'une contenance de 31 758 m²) à Saint-Eustache-la-Forêt et AZ 623 (d'une contenance de 10 940 m²) à Bolbec.

Le conseil municipal de Saint-Eustache-la-Forêt, après en avoir délibéré,

- Autorise la société Eiffage Concessions à réaliser les études et toutes démarches nécessaires au développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un terrain appartenant à la société Tinel (parcelles B 386 et B 388 sur la commune de Saint-Eustache-la-Forêt).

- Autorise le Maire à signer tout document utile dans le cadre de ces démarches

Voté à l'unanimité

En mairie, le 28 Septembre 2022

Le Maire,

Hubert LECARPENTIER

